

Contribution à la gestion intégrée des eaux et des sols à travers l'application du contrat de rivière Sourou au Burkina Faso

Francis ROSILLON

Université de Liège, Département des Sciences et Gestion de l'Environnement
185, Avenue de Longwy, B 6700 ARLON (Belgique)
E-mail : f.rosillon@ulg.ac.be

Abstract

Inspired from the experience of river contract in Wallonia (Belgium), the implementation of a first river contract has been initiated in a West-African country, Burkina Faso, since 2003.

In the program of actions approved by the river committees in December 2005, the protection of water resources and grounds was taken into account. The first realized actions contributed to slow down the degradation of the ecosystems by recreating a space buffer between the river and the cultivated zones. A first project of restoration of the gallery forest alongside the stream was implemented to fight against desertification.

This project arouses a strong mobilization of the local actors and demonstrates that such a contractual tool of participative management can make an interesting contribution in favour of an integrated management of waters and grounds. In a river contract, these two resources are associated in a common reflection which transcends still too often sector-based policies.

Keywords : *river, integrated management, water, land tenure, Burkina Faso*

Introduction

Depuis plus de 12 ans, à travers les contrats de rivière, une gestion participative de l'eau au niveau local, est mise en œuvre avec succès en Région wallonne de Belgique (Rosillon et Vander Borgh, 2005). Grâce à ce mode de gestion innovante et concertée, les partenaires publics et privés rassemblés au sein d'un comité de rivière définissent consensuellement et sur base volontaire un programme d'actions en vue de restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. A ce jour, 18 contrats de rivière couvrent 80% du territoire wallon.

Dans le cadre de la politique de coopération du Ministère de la Région wallonne, le modèle wallon a pu être exporté au Burkina Faso tout en s'inspirant particulièrement du contrat de rivière du bassin de la Semois (voir <http://www.semois-semoy.org>). Le contrat de rivière du Sourou a été initié début 2003. Il s'agissait d'adapter l'outil aux réalités de l'Afrique de l'Ouest. Après la réalisation d'un diagnostic participatif et la mise en place de trois comités de rivière, le contrat a pu être finalisé fin 2005. Les premières actions de terrain ont été réalisées. Celles-ci visent à restaurer l'état des ressources en eau et la protection des sols et des écosystèmes aquatiques tout en améliorant l'accès à l'eau. Il s'agit aussi d'apporter une contribution à la lutte contre la pauvreté afin de réduire les pressions conduisant à la dégradation de l'environnement (Bado et Yéyé, 1999 ; Rosillon *et al.*, 2005).

Ce projet de coopération a conduit à un jumelage entre les deux bassins concernés, le bassin wallon de la Semois et le bassin burkinabé du Sourou (figure 1), dans le cadre de l'opération TwinBasin, sous l'égide du Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB) et de l'office International de l'Eau (OIE). Il s'inscrit par ailleurs dans le thème du dernier forum

mondial de l'eau portant sur la présentation d'actions locales pour un défi global (Rosillon, 2006).

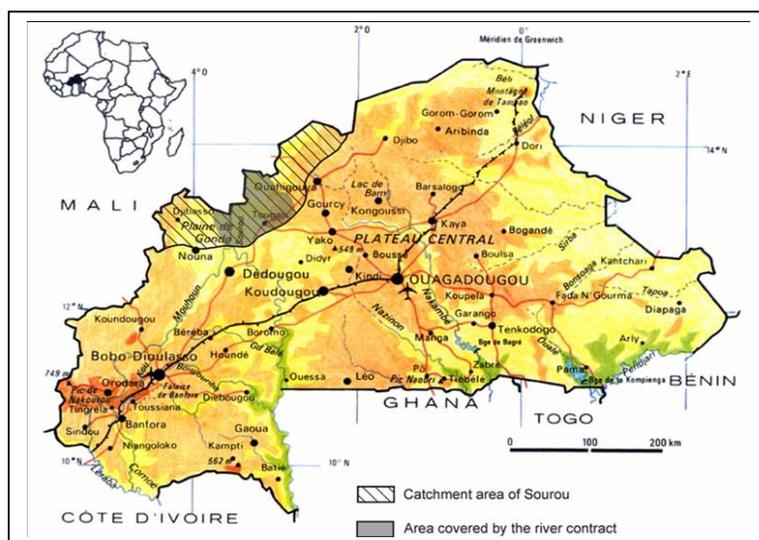


Figure 1 : Carte de localisation du bassin du Sourou au Burkina Faso

Le contrat de rivière Sourou est animé localement par une ONG burkinabée nommée COPROD (Convention pour la Promotion d'un Développement durable). Le Département en Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université de Liège assure la coordination pour la Région wallonne et le suivi scientifique.

Méthodologie

Le contrat de rivière est un outil de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), cette approche GIRE étant considérée par Hooper (2005) comme un nouveau paradigme pour les opérateurs de l'eau. Selon le Partenariat mondial de l'eau (2000 cité dans Inforessources, 2003), « La GIRE est un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux ».

Comme dans tout contrat de rivière, la méthodologie développée dans le cadre du Sourou s'appuie sur deux démarches. La première, d'ordre sociologique, consiste à créer un espace de participation et de concertation à l'intention de tous les acteurs concernés : usagers de l'eau, producteurs agraires, chefs de terre, chefs coutumiers, collectivités locales, administrations, ONG, ...

La seconde, d'ordre technique et environnemental, a pour but de rassembler les connaissances nécessaires à la prise de décision avant de mettre en œuvre le programme d'actions. Il s'agit de dresser un état des lieux de la situation, d'établir un diagnostic participatif et de définir des objectifs à concrétiser via un programme opérationnel d'actions concrètes (voir figure 2).

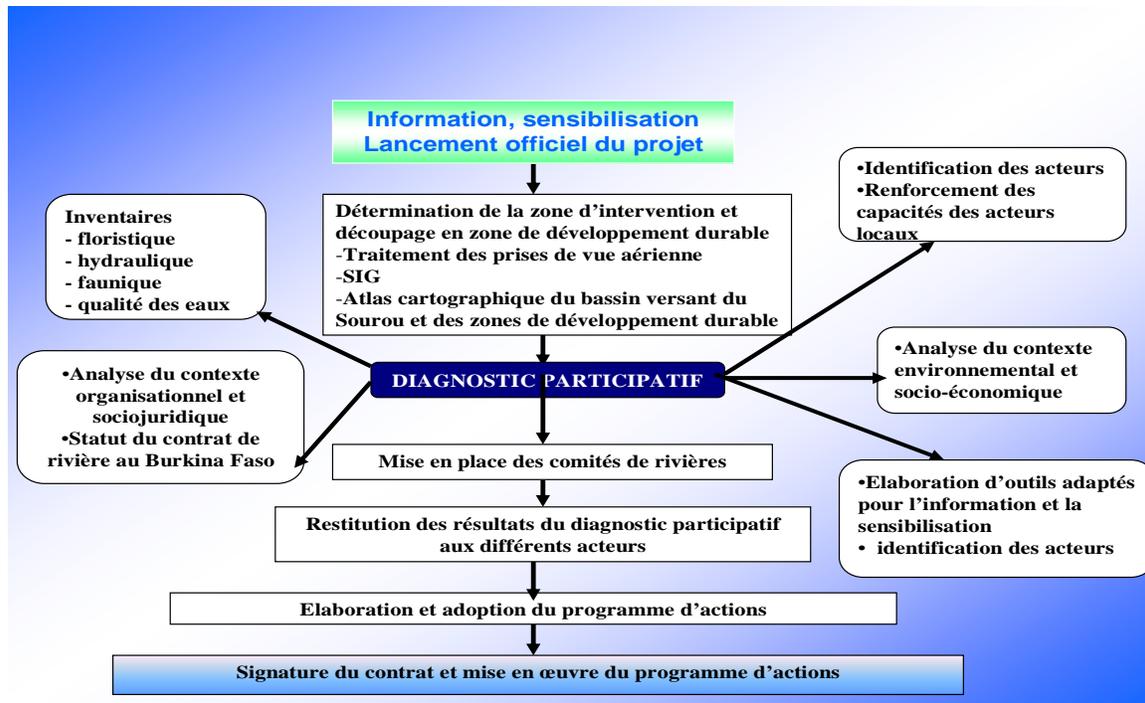


Figure 2 : Méthodologie originale développée pour la mise en œuvre du projet de contrat de rivière Sourou au Burkina Faso

Lors des nombreuses rencontres organisées dans les villages, et grâce à des méthodes d'animation adaptées, les populations ont pu notamment s'approprier les notions de bassin versant, les relations amont-aval, l'importance de la conservation des sols pour une gestion durable des ressources en eau et adhérer au mode de gestion participative développé dans ce projet.

Le recours au traitement de photos satellitaires (Landsat, 2002) complété par des inventaires de terrain a permis d'établir la carte d'occupation des sols et de délimiter la zone d'intervention, à savoir la partie centrale du bassin-versant du fleuve SOUROU qui implique les provinces de la Kossi, du Nayala et du Sourou. Ce territoire d'une superficie totale de 8.791 km², pour une population de 191.000 habitants, est constituée de 3 zones agroécologiques dénommées « zones de développement durable » (ZDD) : la Vallée, le Centre et le Nord-Est, et où les cours d'eau Sourou, Gana et Koudjama constituent respectivement les éléments fédérateurs dans ces zones.

Le support cartographique a été largement utilisé en tant que support d'animation et de sensibilisation (figure 3) afin d'une part de favoriser l'appropriation par les populations locales et les usagers des notions de bassin versant et des relations amont-aval et d'autre part, pour organiser le partage du territoire en divers usages (voir figure 3). La carte peut dès lors constituer un outil de pouvoir (Marie, 1998).

Dès l'acquisition des données et tout au long du diagnostic, les acteurs locaux ont été mobilisés. Aussi, le contrat de rivière peut aussi être considéré comme une plate-forme d'intégration et de rencontre entre, notamment :

- l'expertise scientifique et les savoirs traditionnels ;
- les populations, les collectivités locales et les institutions ;
- le cadre légal et le droit coutumier villageois ;

- la gestion des ressources (eaux et sols) et les aspects fonciers.



Figure 3 : Réunion de concertation avec appui cartographique

Résultats et discussion

Le diagnostic participatif a permis de mettre en évidence les causes de dégradation en rappelant que par le passé, la vallée du Sourou a été l'objet de divers aménagements hydrauliques en vue d'augmenter la productivité agricole de la région. L'installation de périmètres irrigués, l'érection de vannes barrage pour accroître les possibilités d'irrigation, une occupation agricole des sols jusqu'en crête de berge ont conduit à une disparition des formations ripicoles et à une dégradation du cours d'eau et des sols de la vallée. La situation est d'autant plus préoccupante que si aucunes mesures ne sont prises, à l'horizon 2020-2025, le Sourou (une des rares rivières encore permanente au Burkina Faso) risque de se transformer en marigot avant de disparaître complètement suite à l'ensablement du lit.

Dans le programme d'actions du contrat de rivière Sourou approuvé par les trois comités de rivière en décembre 2005, la protection des ressources en eau et des sols a été prise en compte. Les premières actions réalisées ont contribué à ralentir la dégradation en recréant un espace tampon entre la rivière et les zones cultivées, à l'instar des formations ripicoles anciennes.

Concrètement, le programme opérationnel comporte quatre types d'actions (voir figure 4) :

- 1- le retrait volontaire (après négociation) des producteurs agricoles de la zone proche du cours d'eau et la reconstitution de formations ripicoles dans la zone libérée couvrant une superficie de 167 ha ;
- 2- la mise sous statut de protection de reliquats de formations ligneuses encore présents à certains endroits de la vallée. Un espace de 1700 ha est concerné par ces mesures de protection qui portent notamment sur la lutte contre les feux de brousse, l'interdiction de coupe de bois, la sensibilisation des usagers ;
- 3- La valorisation des terres de la vallée afin d'augmenter les revenus des populations et améliorer les conditions de vie par la création de forêts pour la production de bois de

- feu, la plantation d'espèces végétales utilisées dans la pharmacopée traditionnelle, le greffage de jujubiers sauvages en vue de produire la pomme du Sahel,...
- 4- La création de pare-feux en bordure de la rivière Gana, un affluent du Sourou, a porté sur un linéaire d'environ 100 km. La coupe de la végétation sur une largeur de 20 m a permis d'ériger une barrière à la propagation des feux de brousse, destructeurs de la végétation rivulaire. Ces coupe-feux constituent également une séparation entre les terrains de culture et le lit majeur où une recolonisation naturelle des berges est désormais possible.

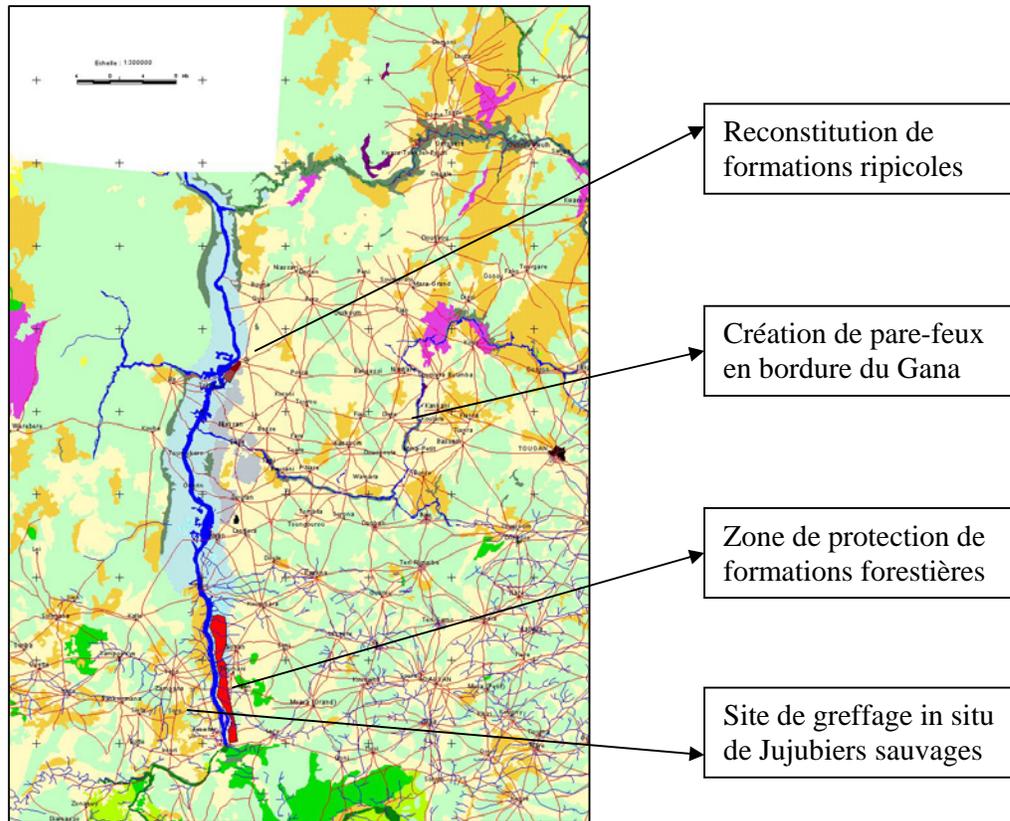


Figure 4 : Carte d'occupation des sols de la vallée du Sourou et localisation de quelques actions du contrat de rivière

Ces actions ont été réalisées de 2005 à 2007 avec le concours des membres des comités de rivière, des populations et des services administratifs, et avec l'appui de conseillers techniques tel l'INERA (Institut National d'Etude et de Recherche Agricole). Nonobstant certaines difficultés liées à la réussite des plantations, dans l'ensemble, les premières réalisations portent leurs fruits en faveur d'une gestion intégrée des espaces rivulaires du Sourou pour une meilleure protection de la rivière et des sols.

Mais au-delà d'une prise de conscience des producteurs quant à l'intérêt de préserver les ressources en eau dans la vallée du Sourou, la réalisation concrète des actions de terrain s'est trouvée confrontée à la problématique foncière. En effet, préalablement à toute intervention en termes d'aménagement spatial, il est indispensable de s'assurer de l'accord des acteurs concernés. Or en Afrique de l'Ouest, le problème foncier est particulièrement complexe et est partagé par un nombre important d'intervenants. L'Etat a très souvent développé des orientations foncières autoritaires définies en fonction de programmes d'intervention (Gu-

Konu, 1986). C'est le cas de la vallée du Sourou, où, à travers l'Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou (AMVS), il s'agissait en priorité de faire de cette vallée une zone de production agricole afin de faire face aux besoins alimentaires des populations burkinabées.

A côté des périmètres irrigués aménagés, les producteurs ont étendu leurs activités de production dans le lit majeur des cours d'eau. Ces zones soumises aux régimes fonciers des systèmes traditionnels africains sont caractérisées par la propriété collective de la terre et un système de gestion adapté entre les mains des chefs de terre et des coutumiers. Un changement d'affectation des terrains en bordure des cours d'eau ne pourra s'opérer que si tous les intervenants marquent leur consentement. Celui-ci a pu être obtenu par de longues négociations animées par l'ONG coordinatrice du projet, l'abandon de terres stratégiquement localisées à proximité des ressources en eau, devant être compensé par l'usage d'autres espaces éloignés de la rivière. Cette mutation dans l'affectation des sols se traduit par un changement de pratiques culturelles. Les paysans habitués à la culture du riz flottant dans le lit majeur de la rivière devront pratiquer d'autres types de cultures adaptées aux nouvelles conditions pédologiques et hydrologiques des terrains mis à leur disposition.

L'équilibre obtenu dans la vallée du Sourou reste néanmoins fragile. En fonction des niveaux de production d'une année à l'autre et du degré de satisfaction de pouvoir disposer d'une nourriture suffisante, la tentation est forte de retrouver les anciennes habitudes d'une agriculture de fonds de vallée au mépris de la protection des sols en bordure de cours d'eau.

Plus largement, il s'agit de repenser l'occupation de l'espace en fonction d'usages variés, liés à la valorisation de diverses ressources : aquatiques, halieutiques, agricoles, sylvicoles, cynégétiques, ... sans oublier celles liées à la pharmacopée traditionnelle. On assiste dès lors à une superposition des maîtrises foncières sur un même espace ; cet espace, qui selon Le Roy et al. (1995), donne lieu à un droit d'accès et la ressource à un droit de prélèvement, d'exploitation ou de disposition.

Conclusion

Face à une gestion des ressources naturelles partagées entre divers usagers, le contrat de rivière offre l'opportunité d'une démarche concertée par la prise en compte des préoccupations de chacun des partenaires. L'intérêt des agriculteurs de pouvoir maintenir, voire accroître leurs productions, est lié à la satisfaction de leur demande en eau d'irrigation, directement dépendante de la protection de la ressource, c'est-à-dire de la rivière. De même, des actions de protection de cette ressource rencontrent également les préoccupations d'autres usagers tels les pêcheurs, les piroguiers, les cueilleurs de nénuphars, les tradipraticiens, les services de la protection de la nature, ... et contribuent à maintenir un accès des populations à l'eau.

Après 5 années d'expérience, malgré les difficultés rencontrées, la démarche contrat de rivière suscite toujours une forte mobilisation et démontre qu'un tel outil contractuel de gestion participative peut apporter une contribution intéressante en faveur d'une gestion intégrée des eaux et des sols. Dans un contrat de rivière, ces deux ressources sont associées dans une réflexion commune qui transcende des politiques encore trop souvent sectorielles. Le cas du contrat de rivière Sourou s'inscrit donc dans le cadre d'une gestion durable des ressources en eau, favorisée par une approche spatiale à travers des politiques d'aménagement du territoire et de bonnes pratiques d'occupation des sols.

Bibliographie

- Bado Sama H., Yéyé S., 1999. Le « contrat des rivières » peut-il contribuer à mieux gérer l'environnement burkinabé ? *Arbre et Développement* 24 : 22-24.
- Gu-Konu E. Y., 1986. Une pratique foncière dans le sud-ouest du Togo. In « Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales » Ed. Karthala, Paris, 243-252.
- Hooper B., 2005. Integrated River Basin Governance, Learning from International Experience. IWA Publishing, London, Seattle, 306 p.
- Inforessources, 2003. Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) – La voie du développement durable. *Focus* n° 1/03.
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A., 1996. La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables. Ed. Karthala, Paris, 388p.
- Rosillon F., Vander Borght P., 2005. Les contrats de rivière en Wallonie (Belgique) : retour d'expériences. *Revue Européenne de droit de l'Environnement* : 4-2004 : 414-429.
- Rosillon F., Vander Borght P., Bado Sama H., 2005. River contract in Wallonia (Belgium) and its application for water management in the Sourou valley (Burkina Faso). *Water Science and Technology*, vol. 52 n°9 : 85-93.
- Rosillon F., 2006. Local actions for a global challenge through the experiences of a river contract in Belgium and in Burkina Faso (West Africa). World Water Forum, Mexico, mars 2006, Local action LA0818 + Poster.
- Site Internet du contrat de rivière SEMOIS : <http://www.semois-semoy.org>